

## 12

## Suivi

**12.1 CADRE DE SUIVI**

12.1 L'IMEP a mis au point un Cadre de suivi de haut niveau en vue d'évaluer les progrès accomplis au regard des grandes étapes et cibles énoncées dans le Plan. Il comporte des indicateurs de résultat et de réalisation correspondant aux objectifs majeurs du Plan. Compte tenu de la durée du Plan, le Cadre de suivi n'a pas pour objet de constituer un plan complet de suivi et d'évaluation, mais vise

plutôt à donner une vue d'ensemble des progrès accomplis au regard des principaux objectifs du Plan. Des plans de travail détaillés étant élaborés pour chaque objectif, il faudra également mettre au point des plans approfondis de suivi et d'évaluation. Il y a lieu, également, de se référer aux responsabilités, cibles et indicateurs énoncés dans les plans nationaux. À intervalles convenus, l'IMEP établira à l'intention de ses organes de supervision et de gouvernance des rapports détaillés sur les progrès accomplis à l'aune des principaux indicateurs. Le Cadre complet est présenté à l'annexe B.

**L'IMEP a mis au point un Cadre de suivi de haut niveau assorti d'indicateurs de résultat et de réalisation en vue d'évaluer les progrès accomplis au regard des grandes étapes et cibles énoncées dans le Plan.**